**Réunion Du Conseil Municipal de la Commune**

**D’USSON-EN-FOREZ**

**Séance du 5 mai 2025 à 20 heures 30**

# Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : M. BEAL Hervé - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - JOUMARD-DESSALCES Sandrine - BOUREILLE Cédric - SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – CHATAING Patrick – DAURELLE Tony – PITAVY Agnès – PAULET Nadine

Absents excusés avec pouvoirs : Vincent BONNEVAUX pouvoirs à CHATAING Patrick, Pascale MAILLET-BERT pouvoirs à DELORME Daniel et Marine MAURICE pouvoirs à DAURELLE.

**1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2025**

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 17 mars 2025.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 17 mars 2025.

**2– Maison Valeyre : Maîtrise d’œuvre – attribution du marché**

Monsieur le Maire présente à l’Assemblée les résultats de la consultation pour la maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet de rénovation de l’aire de jeux du stade de foot. Une seule offre a été remise : celle du Cabinet OXYRIA de FOURNEAUX (42470).

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Valide l’attribution du Marché de maîtrise d’œuvre au Cabinet OXYRIA pour un forfait d’honoraire à 4,92 %,

- S’engage à réserver au budget tous les crédits nécessaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire présente à l’Assemblée les résultats de la consultation lancée pour le choix de la maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison Valeyre – sise 44 route nationale – avec création d’un cabinet dentaire au rez de chaussée.

**Date de lancement de la consultation** : 26 mars 2025

**Niveau de publication choisi** : portail de dématérialisation des marchés publics du Département Loire

**Date de remise des offres** : 18 avril 2025

**Nombre de plis retirés** : 56

**Nombre de plis reçus** : 9

**Critères d’analyse des offres** :

* Délais : 50 points
* Valeur technique : 30 points
* Prix : 20 points

**Date de réunion de la commission bâtiment** : vendredi 25 avril 2025 – 17h00.

Au regard des critères d’analyse des offres énoncés dans le dossier de consultation, il ressort que l’offre la plus avantage est celle du **cabinet DBA – Dupond-Braillon Architecte** – sis à Lyon – pour un forfait de rémunération de **12.50 % -** soit un montant d’honoraire de **50 000 €** pour une enveloppe estimative de travaux de 400 000 € HT.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir statuer.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents ;**

* **Valide** le choix de la commission bâtiment et confie la mission de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de la maison Valeyre au **cabinet DBA Architecte** pour un forfait d’honoraire fixé à **12.50 %** - soit 50 000 € HT pour une enveloppe estimative de 400 000 € HT de travaux ;
* **S’engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
* **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**3 – Gîtes : Tarif location des draps**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’il y a de plus en plus de demande de mise à disposition des draps lors des réservations des gîtes du Mary. Il propose de mettre en place ce service et de définir le montant de la location.

Montant proposé : 15 € / lit / réservation.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Fixe à 15 € le montant de la location des draps + taies d’oreillers pour un lit et par séjour,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**4 – Salle ERA : Mise en place d’une caution ménage**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’il y a lieu de procéder à des travaux de confortement du sol, suite à la découverte de sols non portant au droit des travaux.

Le montant des travaux supplémentaires, chiffrés par l’entreprise LACHAND, titulaire du lot 2 maçonnerie, s’élève à 25.621,08 € HT.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte la signature de l’avenant n° 1 du lot 2 dans les termes présentés,

- S’engage à réserver au budget les crédits nécessaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que régulièrement des incivilités sont relevées à la salle ERA et que les installations sont rendues sales, voire très sales. Il propose de mettre en place une caution pour le ménage, qui sera automatiquement retirée sur simple constat de ménage non fait ou insuffisamment fait, effectué par les agents en charge du nettoiement des locaux.

Il demande à l’assemblée de bien vouloir statuer.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents ;**

* **Fixe à XXXXXXXXXXXX** le montant de la caution ménage pour la salle ERA ;
* **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**5 – Musée :**

**Mise à jour des tarifs de la Boutique**

**Convention d’animation ADARA – avenant pour tarif**

**Adhésion groupement de commande pour étude sur les musées classés « musée de France » lancée par Loire Forez Agglomération**

Monsieur le Maire présente à l’Assemblée le projet de création de zone humide porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

Le projet consiste en la restauration du Marais de la Garde Paradis, situé sur la parcelle cadastrée section F n° 2221, appartenant à la Section de la Garde Paradis. La Fédération de Chasse intervient en qualité de maître d’œuvre et se charge de l’exécution des travaux.

Cette action s’inscrit dans le cadre d’un appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération, qui apporte un financement à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte de participer financièrement à l’opération à hauteur de 2.000,00 €,

- S’engage à réserver au budget les crédits nécessaires,

- Demande à Monsieur le Maire de solliciter l’avis des ayants-droit de la Section de la Garde Paradis,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**6 – Demande d’admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée que la Commune se porte acquéreur de la maison Valeyre et de son jardin pour l’accueil de dentistes.

La maison est située au 44 de la Route Nationale, en plein Centre Bourg, section AB n° 195, aux abords immédiats de la Place de la Vialle. Elle se compose d’un rez-de-chaussée avec un accès plain-pied et de deux étages, chaque niveau ayant une surface d’environ 120 m². Le jardin est cadastré section AB n° 176, d’une surface d’environ 400 m², jouxte le Clos Folléas, dont la Commune est déjà propriétaire. L’ensemble est en vente depuis plusieurs années, le bâtiment est vétuste mais conviendrait parfaitement pour l’accueil de dentistes, attirés notamment par le classement de la commune en ZFRR.

Le prix proposé pour l’ensemble s’élève à 25 000,00 €.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Accepte l’achat de la maison cadastrée section AB n° 195 et de son jardin cadastré section AB n° 176 au prix de 25 000,00 €,

- S’engage à réserver au budget les crédits nécessaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l’acte de vente, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**7 – Abonnement forain : Tarif pour 3 jours par semaine**

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de lancer dès à présent une consultation pour désigner un maître d’œuvre qui sera chargé de la réalisation du projet de création d’un cabinet dentaire dans la maison Valeyre, cadastrée section AB numéro 195.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet de création d’un cabinet dentaire,

- S’engage à réserver au budget les crédits nécessaires,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l’acte de vente, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**8 – Demandes de subvention : ADTHF + ADMR + Association Sainte-Reine**

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée du projet de bail commercial devant intervenir entre la SAS ANTOSADES représentée par Madame Sandrine DESSALCES et la Commune d’USSON-EN-FOREZ, pour la location de l’espace contenant le parc accrobranche.

Durée : 9 ans à compter du 1er avril 2025,

Tarif : 1 500,00 € à l’année, gratuit pour 2025,

Parcelles concernées : section A numéros 433, 434 et pour partie numéros 435 et 436.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l’unanimité de ses membres présents, à signer le bail ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**9 – Cinéma : Remplacement du vidéoprojecteur**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que les services sociaux du Département sont en train de constituer un dossier afin de placer Monsieur Paul RONAT sous tutelle ou curatelle. Cette procédure de mise sous protection d’un adulte vulnérable comprend une évaluation par un médecin gériatre, expert auprès du Tribunal ; le coût de cette consultation est de 200,00 €.

Les services sociaux sollicitent la Mairie d’Usson en Forez pour une prise en charge de cette dépense.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de bien vouloir statuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres :

- Accepte de prendre en charge les frais de consultation d’un médecin expert dans le cadre de la procédure de mise sous protection de Monsieur Paul RONAT,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l’acte de vente, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**10 – Emprunt CRCA pour achat tracteur**

**11 - Questions diverses :**

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.